

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Annuaire fédéral 1939.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1939, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlémentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

852

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Le département fédéral de justice et police a édité une

RÉCAPITULATION

des circulaires interprétant

la loi fédérale du 15 mars 1932 sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles,

ainsi que le règlement d'exécution du 25 novembre 1932.

Cette récapitulation comprend toutes les circulaires parues jusqu'à fin 1937, diverses normes techniques établies par la commission des experts cantonaux d'automobiles d'entente avec le département, de même que des renvois aux dispositions d'exécution de la loi.

La brochure est en vente au bureau soussigné au prix de 1 fr. 50 (1 fr. pour les autorités), plus 10 c. pour le port.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

730

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

(*Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale, juridiction administrative et disciplinaire.*)

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1^{er} juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.

plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

54

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération.

9^e fascicule (1935).

Le 9^e fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 237 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore et même en majeure partie, des avis de principe exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des rapports consultatifs, des renseignements, des instructions.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 40, plus le port et les frais de remboursement.

(Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III/233.)

589

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

La chancellerie fédérale a publié une Ve édition (1937) du

RECUEIL DES CONSTITUTIONS FÉDÉRALE ET CANTONALES

Ce recueil (1211 p. *in 8°*) contient:

1° La constitution fédérale, avec les modifications jusqu'au 31 décembre 1937, précédée d'un aperçu historique rédigé par le Dr E. de Waldkirch, professeur à Berne, et suivie d'un index des matières.

Le texte de la constitution, l'aperçu historique et l'index des matières sont publiés dans les trois langues officielles de la Confédération.

2° Les constitutions cantonales, avec les modifications jusqu'au 31 décembre 1937, chaque constitution précédée d'un aperçu historique et suivie d'un index des matières.

Le texte des constitutions, l'aperçu historique et l'index des matières sont publiés dans la langue officielle du canton. Pour les cantons de Berne, Fribourg et Valais, ils sont publiés en allemand et en français; pour le canton des Grisons, en allemand et en italien.

Prix du recueil: relié toile 7 francs; broché 5 francs
(plus 60 c. pour le port).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

731

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mises en adjudication de travaux.

Nouveau bâtiment du service topographique fédéral, à Wabern.

Sont mis en adjudication les travaux de *charpenterie, de ferblanterie et de couverture* relatifs à la construction du nouvel *édifice du service topographique fédéral à Wabern*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés, à partir du 20 avril 1939, au bureau n° 179, second étage du palais fédéral à Berne, aile ouest.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 7 mai 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés et du bâtiment que cela concerne. [2.]

Berne, le 15 avril 1939.

1244

Direction des constructions fédérales.

Etablissements fédéraux d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil.

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement*, de *maçonnerie*, en *béton armé*, de *canalisation*, en *Pierre de taille* et en *Pierre artificielle*, de *charpenterie*, de *ferblanterie* et de *couverture* relatifs à la construction d'un *nouveau bâtiment pour l'étude chimique et biologique des boissons à Wädenswil*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission seront déposés auprès de la direction des établissements d'essais à Wädenswil, à partir du 21 avril 1939.

Un fonctionnaire de l'inspection des constructions fédérales à Zurich se rendra à Wädenswil les 26 avril et 3 mai 1939 de 9 à 17 heures pour donner tous renseignements désirés.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 5 mai 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Soumission pour établissements d'essais à Wädenswil* ». [2.]

Berne, le 15 avril 1939.

1244

Direction des constructions fédérales.

Magasins de Wimmis.

Sont mis en adjudication les travaux de *construction de routes*, de *terrassement*, de *maçonnerie*, en *béton armé* et d'*aménagement des abords* pour la construction de *magasins près de Wimmis*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés au bureau de M^r Emile Studer, ingénieur-géomètre à Spiez, pour les routes, et au bureau de la poudrière de Wimmis pour les autres catégories de travaux.

Un fonctionnaire de la direction soussignée se trouvera à la poudrière de Wimmis le 19 avril 1939 de 8 à 12 et de 14 à 18 heures pour donner tous renseignements désirés (excepté pour les routes).

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 26 avril 1939, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: *Soumission pour magasins de Wimmis*.

Berne, le 8 avril 1939.

[2.]

1237

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.

1244

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale, à Zurich.	Artisan spécialiste.	3200 à 5400	6 mai 1939 [2.]	Mécanicien avec pratique de tous travaux d'atelier pour les constructions mécaniques et les installations électriques et avec expérience des montages et des essais.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chef du service de l'état-major général.	Collaborateur technique de II ^e ou de I ^{re} classe du service de l'état-major général.	6 500 à 10 100 ou 11 600	26 avril 1939 [1.]	Capitaine ou officier supérieur. Etudes universitaires complètes. Expérience dans le service de l'état-major général.
Service de l'aviation et de la défense contre avions.	Commis principal.	3800 à 7400	25 avril 1939 [1.]	Bon sténodactylographe de langue allemande, avec connaissance du français. Officier.
Le titulaire sera tout d'abord engagé provisoirement.				
Service de l'infanterie.	Commis de II ^e classe.	3300 à 5700	25 avril 1939 [1.]	Bonne instruction scolaire, connaissance de la langue allemande et de la langue française, bon dactylographe, connaissances en matière de contrôles militaires désirées, de préférence sous-officier.
Engagement à l'essai en qualité d'employé.				
Service de l'infanterie.	Chasseur.	2900 à 4500	25 avril 1939 [1.]	Bonne instruction scolaire, connaissance de l'allemand et du français, être astreint au service militaire.
Engagement à l'essai en qualité d'employé.				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.04.1939
Date	
Data	
Seite	700-704
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 870

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.